

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

3^e D.
3^e B.

Bruxelles, le 12 décembre 1871.

Note pour la 7^e Direction.

J'ai l'honneur d'informer mon Collègue de la Direction du Contr. des Mat. que M. le Chef de la fabrication des timbres-poste aura imprimé sur la nouvelle planche et remis à M. le Chef du Dépôt ppal, avant le 1^{er} janvier prochain, 500.000 cartes-correspondance.

Pr l'Ing^r en Chef D^r de la T et du M.
L'Ing^r en Ch. délégué,
L. MAURISSEN.

7^e D.
1^{er} B.
N^o 1011

Bruxelles, le 14 décembre 1871.

Note pour M. Frantzen, chef du Dépôt principal du timbre à Malines.

Comme suite au télégramme que j'ai adressé à Monsieur Frantzen le 10/12 et par lequel je lui ai prescrit de suspendre le découpage des cartes anciennes jusqu'à nouvel ordre, j'ai l'honneur de lui faire remarquer que la quantité de 1200 mille cartes environ à distribuer dès le 25 Xbre courant d'après la liste de répartition de la Direction des Postes, laissera disponible environ 400 à 450 mille cartes anciennes.

Il importe que ces dernières ne soient découpées qu'après que l'administration aura la certitude que dès le 1^{er} janvier prochain, les cartes à 5 centimes seront admises à circuler dans toute l'étendue du Royaume.

L'Adm^{on} attend à ce sujet le vote de la loi par le Sénat et sa promulgation par le Roi, pour faire les publications nécessaires.

En attendant rien n'empêche que, ainsi que le dit mon télégramme de ce jour, le découpage des cartes-corr. du nouveau format, qui d'après l'avis ci-joint de la 3^e D^{on} seront imprimées au nombre de cinq cent mille avant le 1^{er} janvier prochain, soit commencé à mesure de leur réception.

Le service de M. Frantzen pourra ainsi disposer pour la fin du mois courant de 1700 mille cartes-nouvelles de 400 à 450 mille cartes anciennes non découpées.

Le D^r du C. des M.,
(s.) DE GRELLE.

Enfin, après bien des discussions et des lenteurs, le 25 décembre, le Roi signait l'arrêté étendant la circulation des cartes à tout le Royaume, à partir du 1^{er} janvier 1872.

Extension des cartes-correspondance au Royaume.

Léopold II, Roi des Belges.

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'art. 3 de la loi du 24-12-1871 sur le budget des Voies et Moyens, pour l'exercice 1872.

Revu Notre arrêté du 24-2-1870 pris pour l'exécution des dispositions de la loi du 15-5-1870 relatives aux cartes-correspondances ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics.

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — En exécution de l'art. 3 de la loi du 24-12-1871, la circulation des cartes-correspondance s'étendra à tout le royaume à partir du 1^{er} janvier 1872.

Art. 2. — Les dispositions contraires de notre arrêté du 24-12-1870 sont rapportées.

Notre Ministre des Travaux Publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26-12-1871.

LEOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

F. MONCHEUR.

Loi du 24 décembre 1871. (Moniteur n^{os} 360/361).

Art. 3. — Par dérogation au § 2 de l'article 4 de la loi du 15 mai 1870, la circulation des cartes-correspondance à cinq centimes s'étendra à tout le royaume, à partir d'une date qui sera déterminée par le gouvernement.

Arrêté Ministériel complétant l'A.R. précédent.

Le Ministre des Travaux Publics.

Vu l'A.R. du 26 décembre courant pris pour l'exécution de l'art. 3 de la loi du 24-12-1871 sur le budget des Voies et Moyens de l'exercice 1872 ;

Considérant qu'il a été reconnu utile de modifier les dimensions des cartes-correspondance à l'occasion du nouveau tirage nécessité par les dispositions susdites ;

Arrête :

Article unique. — Les dimensions des cartes-correspondance sont portées à 84 millimètres en hauteur et à 119 mm. en largeur. Toutefois les cartes du modèle existant continueront à être débitées et seront admises à circuler jusqu'à épuisement des quantités fabriquées.

La direction générale des chemins de fer, postes et télégraphes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27-12-1871.

F. MONCHEUR.

Ordre de service n° 1076 du Recueil administratif. Postes n° 547.

(Dimensions des anciennes cartes).

I et II...

Extension des cartes-correspondance au royaume.

III. La dimension des cartes-correspondance d'ancienne fabrication qui seront fournies aux bureaux a été réduite par l'enlèvement des marges latérales portant des renseignements imprimés qui n'étaient pas en rapport avec la situation nouvelle.

Les comptables retrancheront de même les extrémités latérales des anciennes cartes qui resteraient entre leurs mains le 1^{er} janvier prochain, de manière à ne laisser subsister à l'extérieur de l'encadrement, qu'une marge de 2 millimètres.

Aucune carte vendue au public après le 31 décembre courant, ne pourra plus porter ces annotations imprimées, qui seraient de nature à induire en erreur. Il est entendu que les cartes-correspondance existant entre les mains du public circuleront sans obstacle dans toute l'étendue du Royaume sans supplément de taxe et contrairement aux anciennes indications prérappelées dont elles resteraient revêtues.

Il est désirable que les comptables ne commencent que le 1^{er} janvier le débit des cartes de dimensions nouvelles, si leur approvisionnement d'anciennes cartes est suffisant pour satisfaire aux demandes du public jusqu'à cette date.

IV... V... VI...

VII. Afin de vulgariser rapidement la connaissance de cette réforme, l'Administration fera imprimer une affiche dont chaque percepteur recevra un nombre suffisant pour en faire placarder un exemplaire à la porte de son bureau et dans chacune des communes qu'il dessert. En outre, il devra être apposé près de l'entrée de chaque boîte, un avis conçu comme suit :

AVIS.

Les cartes-correspondance à 5 centimes peuvent circuler dans tout le royaume à partir du 1^{er} janvier 1872.

Le 28-12-1871.

Le Directeur Général :

FASSIAUX.

BELGIQUE

LA PREMIÈRE CARTE POSTALE

(Suite.)

7° Direction
N° 1178.

Bruxelles, le 30-12-1871.

A Monsieur Frantzen, chef de dépôt ppal. du Timbre,
à Malines.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un A.R. du 26-12-71 (« Moniteur » 26-27-12), pris en exécution de la loi du Budget des Voies et Moyens en date du 24-12-71, fixe au 1^{er} janvier 1872 la date à laquelle les cartes corresp. à 5 centimes pourront circuler dans l'étendue du Royaume. Des instructions seront publiées à ce sujet au « Recueil Adm. » et par ordres de Service.

Vous aurez en conséquence à faire procéder au découpage des cartes anciennes existant encore en votre possession et qui n'auraient pas été réduites aux dimensions du nouveau type par l'enlèvement des extrémités imprimées en français et en flamand.

Certains bureaux de débit pourront avoir à vous réclamer des cartes nouvelles pendant le mois de janvier prochain en outre des quantités que vous leur avez déjà expédiées.

Il convient donc que vers le commencement de janvier prochain, la réserve dont vous pouvez disposer et évaluée au chiffre de 900 mille cartes environ soit mise en état d'être délivrée aux bureaux le cas échéant.

Je vous ferai connaître, pour votre gouverne, que Monsieur le Directeur des Postes a évalué approximativement au chiffre de 5 millions, le nombre de cartes qui seront vendues pendant l'année dans les nouvelles conditions, soit un chiffre moyen de 400 à 500 mille cartes par mois, cette quantité étant du reste susceptible d'une augmentation notable pendant le mois de janvier.

Il est donc à présumer que votre réserve devra généralement être maintenue au chiffre de un million de cartes environ, afin de pouvoir répondre à toute éventualité, sauf à augmenter cette réserve si les demandes faites par les bureaux en faisaient reconnaître la nécessité.

Je m'en rapporte du reste à votre prévoyance en ce qui concerne également les demandes de papier pour cartes qui vous serait nécessaire et que vous auriez à faire en temps utile à raison des délais que réclame la fabrication de ce papier spécial.

Veillez... etc...

Le Dr. du C. des Matières,
D.

STATISTIQUE.

Il résulte de l'examen approfondi des différents documents qui précèdent que les fournitures de papiers livrés pour imprimer les cartes-correspondance auraient permis de constituer un stock de 3.800.000 cartes.

Le chiffre énoncé ci-dessus peut se vérifier aisément comme suit :

« Cartes expédiées en décembre 1870 par l'Atelier du Timbre :	314.300
« Cartes expédiées en janvier 1871 par l'Atelier du Timbre :	340.000
« Cartes expédiées en février 1871 par l'Atelier du Timbre :	96.450
« Estimation périodique du 1 ^{er} mars au 13 avril 1871 :	145.000
« Rebuts des premiers tirages 1 %, environ :	25.400
« Stock en magasin au 14 avril 1871 :	1.313.850
« Réception le 14 avril de 107 rames de papier suffisant pour :	1.605.000

Soit un total de : 3.840.000

Or, le 1-11-1871, il restait un stock de papier de 30.000 feuilles, suffisant pour imprimer 900.000 cartes, et à ce moment, le tirage était suspendu et ne fut repris que pour imprimer un nouveau type. Nous déduisons donc ce montant du dernier solde, soit —900.000

Conséquemment, le solde restant nous donnera, avec une quasi certitude, le nombre total de cartes-correspondance n° 1 de Belgique, imprimées, soit 2.940.000

D'autre part, le même document, daté du 1-11-1871, nous apprend qu'à cette époque, il y avait à Malines un stock de 1.709.000 cartes. Celles-ci furent destinées à être modifiées par l'ablation des textes latéraux, afin d'en permettre l'emploi en prévision de l'extension dans le Royaume.

Un autre document nous informe qu'il fut expédié 1.177.400 de ces cartes et qu'il en restait encore un stock de +400.000 pièces fin décembre.

1.577.400

Ce qui revient à dire que nous pouvons admettre que 1.577.400 cartes de l'espèce furent rognées à Malines, et qu'un grand nombre, non sectionnées, se trouvaient encore dans les bureaux de poste.

Les percepteurs furent chargés de la transformation des cartes en leur possession à la date du 31 décembre 1871.

Il résulte des chiffres qui précèdent qu'il fut imprimé 2.940.000 exemplaires de la carte n° 1 et que : —1.577.400 de celles-ci furent modifiées à Malines, ce qui nous permet d'affirmer que dans le courant des années 1870-1871 1.362.260 cartes furent expédiées dans les bureaux de poste et que fin décembre 1871, il restait encore un grand nombre de ces cartes entre les mains des percepteurs.

Sans être taxés d'exagération, nous pouvons admettre que ce « grand nombre » pourrait bien être —52.600 Pour simplifier les chiffres et, en les déduisant du précédent, nous obtiendrions le chiffre de 1.300.000 pour la carte n° 1 (avec textes latéraux).

En ajoutant ce « grand nombre »	62.600
à celui des cartes découpées à Malines, soit	1.577.400
	<hr/>
nous arrivons, pour la carte n° 1 A (textes découpés) au total de . . .	<u>1.640.000</u>

* * *

Pour résumer : Il fut imprimé 2.940.000 exemplaires de la carte n° 1, de Belgique, dont 1.640.000 furent modifiées en décembre 1871.

Par conséquent, il peut exister, *au plus*, 1.300.000 pièces du n° 1 et, *au moins*, 1.640.000 cartes n° 1 A.

* * *

En terminant cette petite étude de la Carte n° 1 de Belgique, nous désirons exprimer toute notre gratitude à M. André de Cock, Conservateur du Musée Postal, qui a bien voulu nous autoriser à y faire les recherches nécessaires, ainsi qu'à M. Pire, Conservateur adjoint, et M. Strubbe, Secrétaire, qui nous ont donné toutes les facilités souhaitables pour accomplir notre travail.

Nous remercions aussi M. Corbisier de Méaulsart, qui a consenti à publier notre étude dans le « Philatéliste Belge » et ferons nôtre, avec l'espoir que cela ne se vérifiera pas, quelques phrases de l'Editorial du Phil. B. de mai-juin 1950, où il est dit : « Un écrit est toujours le meilleur, le dernier mot du sujet. Il en » résulte que les erreurs contenues dans une étude ou un ouvrage, sont acceptées » comme un axiome, et il faut une ou deux générations pour que certaines bêtises » soient révisées. »

Raymond MARLER.

Avril 1949.

* * *

Et nous remercions encore M. R. Marler pour toute la peine qu'il a prise de faire de longues et patientes recherches dans les archives du Musée Postal, pour qu'il reste, dans nos pages, un « record » des origines de la première carte postale.

CARTE POSTALE DE 5 CENTIMES BRUN:

MISE EN COURS LE I JANVIER 1871;
TRANSFORMEE LE I JANVIER 1872 .

TIRAGE TOTAL 2.940.000 DONT 1.640.000 FURENT TRANSFORMEES

COTE AU CATALOGUE DE LA S.B.E.P. EN 1949 :

- 25. FRS NEUVE ET 5 FRS OBLITEREE POUR LE N° I
- ET 20. FRS ?? 4 FRS .. POUR LE N° I A.

TIMBRES - Emission de 1869

5 centimes ocre, mis en cours le 1 er mars 1870
hors cours le 1 mars 1911.

Tirage: 108 millions ! Coté Balasse 1949 : N. 200 frs
Yvert 1958 : N. 1.350 frs FR.

Les EPAULETTES de 1849 furent tirées à 5.250.000 exemplaires
émises le 1 juillet 1849 ; hors cours le 1 juillet 1866.

Le 10 centimes brun est coté N. 25.000 frs (Balasse) et 1.000 frs Oblit.
Yvert cote ce même timbre 100.000frs en 1958 et 135.000
le 20 cent.

1/ La Carte Postale n° 1 de Belgique

Rappel HISTORIQUE.

- Il est incontestable qu'en 1865, von Stephan, Conseiller des Postes de Prusse, soumit aux membres de la 5^e Conférence de l'U. des Postes allemandes à Karlsruhe, un "Mémoire pour l'introduction d'une carte postale" et dont le projet ne fut pas retenu.

- Une sur parution d'un article du ~~D~~ Dr E. Joermann, dans la "Neuen ~~Freie~~ Presse", le 26 janvier 1869, qui provoqua en Autriche, le 25 septembre 1869, l'émission de la première carte postale avec timbre imprimé. et,

- Cependant, en Belgique, bien des années après le rapport Bronne datant de 1840 et préconisant l'emploi d'une "Enveloppe timbrée", proposition qui ne fut adoptée qu'en 1873,

= La question revint sur le tapis, grâce à l'initiative de M. REGISTER, directeur des Postes à Saint-Josse-ten-Noode. Ce fonctionnaire avait remarqué que des industriels utilisaient, pour leur correspondance, de simples cartes portant, au recto, l'adresse et le timbre d'affranchissement, et, au verso, la communication à transmettre.

- M. Register conçut l'idée d'une carte-correspondance officielle, dont le port serait inférieur à celui alors prescrit pour l'affranchissement des lettres ordinaires.

- Il escomptait grâce à cette innovation, une augmentation sensible du nombre de correspondances, donc un bien pour l'Etat, malgré la réduction du tarif.

- Dans cet ordre d'idées, le succès de la réforme postale de 1849 lui donnait entièrement raison.

2/ - Ce ne fut cependant pas l'avis des Chambres législatives qui ne discutèrent le projet Rogister qu'en 1868 et le rejetèrent, estimant que l'extension possible de la correspondance serait insuffisante pour compenser les pertes que la réduction du tarif postal aurait fait subir au trésor.

- En 1869 cependant, l'idée fut reprise en Autriche ...
 ... et l'exemple entraîna en Belgique les hésitants par le vote de la loi du 15 mai 1870, avec émission de la 1^{re} carte le 1 janvier ~~1870~~ 1871

= (Remarque: si le projet Rogister ne fut discuté par les Chambres qu'en 1868, on peut raisonnablement estimer que celui-ci avait été déposé, longtemps auparavant, quand on connaît la rapidité administrative de nos dirigeants, qui n'ont guère changé depuis! On pourrait donc fixer l'année de ce dépôt en 1867, peut-être en 1866, anticipant sur la création réelle en Autriche en 1869. R.M.)

R. Marler 2/1982-

- 1 (d'après un article de Sambre et Meuse Philatélique fin de l'année 1924, sous la signature de A. De Haene)
 2 (Malgré des recherches je n'ai pu retrouver la trace des documents)

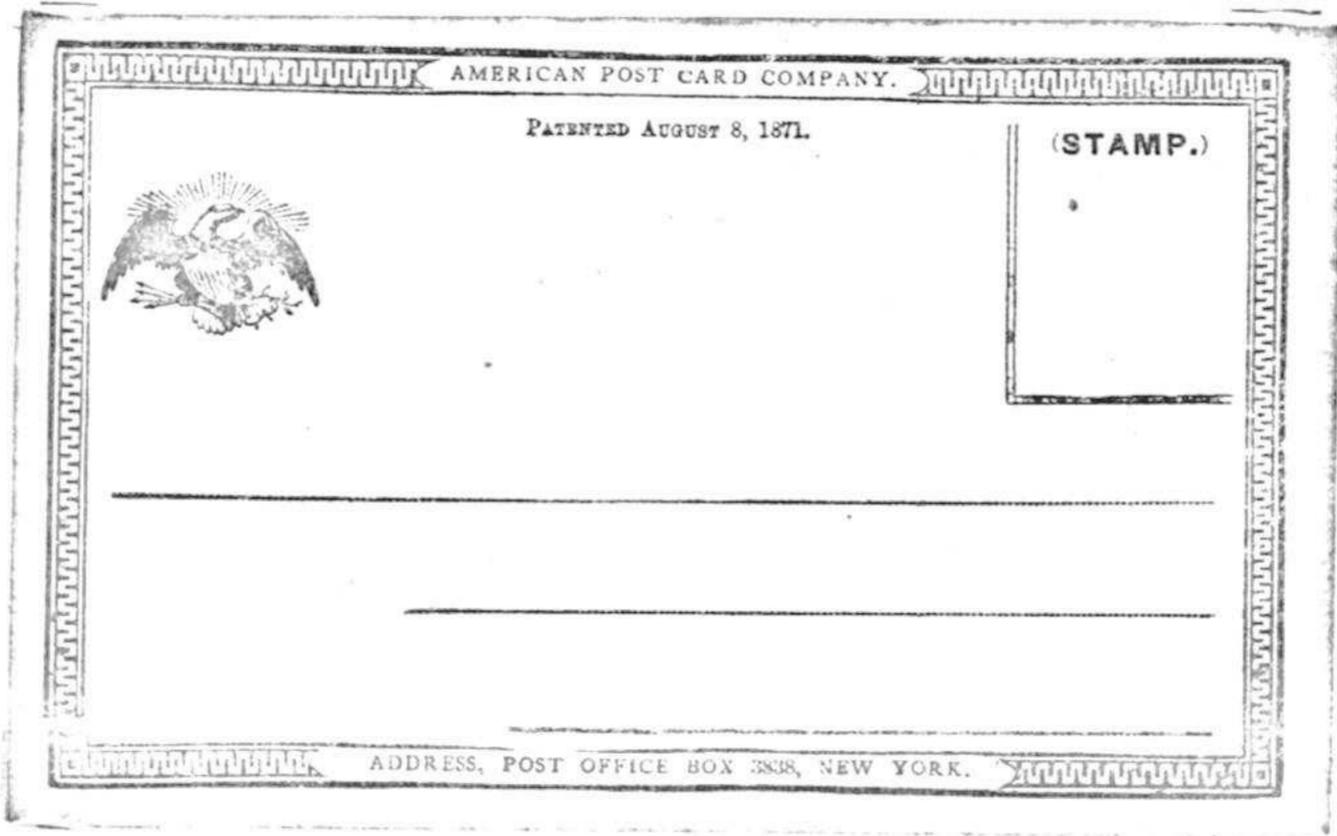
- Dans le catalogue américain des Cartes Postales des États Unis nous relevons aussi :

" La question est de savoir qui est à l'origine de la première idée de la Carte postale !

- Cependant, il est certain que J. P. Charlton de Philadelphie introduisit une demande de droit d'auteur (brevet) pour une suggestion de Cartes postales à la Cour de District Est de la Pennsylvanie en 1861.

- Ces droits furent transférés à H. L. Lipman de Philadelphie, qui ensuite l'appliqua à un brevet, lequel brevet ne fut pas appliqué accordé.

- Cependant, Lipman imprima commercialement dès avant 1870, Les "Lipman's Postal Card", et ces cartes demeurèrent sur le marché jusqu'à l'émission des cartes postales gouvernementales émises en 1873



Une de ces
cartes des E.U.
Précurseur
de 1871-

--- Des cartes correspondances similaires furent émises en Belgique en 1864, ces cartes étaient absolument identiques au projet de Charlton -

Rhe I/1982

QUI ETAIT Henri HENDRICKX,
ILLUSTRATEUR DE LA PREMIERE CARTE POSTALE DE BELGIQUE ?

La première carte postale de Belgique, mise en vente le 1er janvier 1871, est décorée au recto d'un large bandeau allégorique. On y voit le Commerce (presque réduit à la Rouerie par l'artiste qui a négligé de dessiner les ailes du caducée) et l'Industrie, soient les deux clientèles électorales auxquelles la Carte-correspondance est offerte comme un moyen de correspondre localement, à découvert, sur un espace limité, et à tarif réduit. Le peuple, travaillant quatorze heures par jour, dès le plus jeune âge, ne sachant ni lire, ni écrire, et qui n'est pas admis à voter, n'a nulle place dans ce tableau idyllique...

Le peintre Henri Hendrickx est l'auteur de cette illustration. Dès que la loi fiscale du 15 mai 1870, supprimant la gabelle, surtaxant le genièvre, et ... créant la Carte-correspondance, eut été votée, il avait établi pour l'administration des Travaux publics, dont dépendaient les Chemins de fer (d'où l'irruption du petit train dans le dessin) et les Postes, un projet de carte, décoré tant au verso qu'au recto.

Ce projet avait reçu l'approbation d'Heinrich von Stephan, qui peut être considéré comme l'inventeur de la carte postale, dont il avait émis l'idée dès 1865. Pourtant, seul le recto en fut réalisé, avec réticence et avec retard, par les catholiques venus au pouvoir au cours de l'été 1870.

Lorsque Hendrickx remit son projet, le Ministre chargé du département était Alexandre Jamar. Il y avait trente ans que Hendrickx travaillait pour Jamar, éditeur s'adonnant à la contre-façon littéraire, ce filon opulent. Il avait dessiné pour lui des illustrations nombreuses, gravées sur bois ou réalisées en chromolitho.

François, Joseph, Henri Henderickx, connu sous le nom d'Henri Hendrickx, est né à Bruxelles, le 13 janvier 1817. Ses parents habitaient rue des Bouchers; son père était peintre.

Henri Hendrickx demeura plus de cinquante ans à Saint-Josse-ten-Noode, rue du Marteau, puis rue des Deux-Eglises. Il y était déjà établi en 1841, lors de son mariage avec Rose, fille de l'artiste dramatique Augustin Desfossés.

Elève du peintre Gustaf Wappers, à Anvers, il peint des scènes de genre et brosse de larges tableaux d'histoire. Ses planches d'uniformes militaires ont été rééditées récemment par un éditeur nordique.

Il dessine un portrait du roi Léopold; aussi, d'innombrables illustrations et vignettes pour les livres romantiques qui exaltent le sentiment national. Avec le même élan, il signe un tableau intitulé audacieusement "Les Macédoniens anéantis par Belgius".

La plupart des chars des cortèges historiques de 1848 et de 1856, et plusieurs arcs de triomphe grandioses sont aussi l'oeuvre de Hendrickx, qui témoigne là de brillantes qualités d'architecte.

Hendrickx est encore l'auteur du "Dessin mis à la portée de tous" et, en 1863, il provoquera et participera bénévolement à la création de l'Ecole de Dessin de Saint-Josse dont il sera le premier directeur jusqu'à sa mort, le 9 juin 1894. Ses collaborateurs sont le sculpteur Georges Houtston, le peintre Camille Payen et le portraitiste Amédée Bourson.

On trouve aussi la signature de Hendrickx sur des billets de monnaie, entre autres sur ceux de l'émission belge de 1869, et on connaît de lui les timbres de l'émission belge de la même année, ainsi qu'un timbre de Grèce, imprimé en 1886 à l'Atelier de Malines, et la première carte postale de Serbie.

Ces quelques précisions sur la vie d'un des tout premiers illustrateurs de cartes postales dans le Monde ainsi que le portrait ci-dessus, qui était inconnu, sont détachés d'une étude qui paraît dans l'Entier postal.

J.D.